



LIVRET D'ACCUEIL FORMATIONS PAGES DE DOCTRINE

Participants – 2025

Sommaire

01 [Nous connaître](#)

02 [Notre méthode](#)

03 [La formation en présentiel](#)

04 [Le souci de l'accessibilité et
le référent handicap](#)

05 [Nos intervenants](#)

06 [Modalités d'inscription](#)

07 [Présentation d'une formation type](#)

08 [Qui sommes nous ?](#)

09 [Règlement intérieur](#)

10 [Conditions générales de vente](#)

[Nous contacter](#)

Nous connaître

Découvrez l'approche Pages de doctrine : des formations juridiques conçues par des universitaires et des praticiens, au plus près de l'actualité des textes et des besoins de la pratique.

Notre méthode

- **Quelle méthode ?**

Nos formations sont destinées à traiter de l'actualité d'une thématique relevant d'une matière juridique précise et à destination des professionnels du droit afin de leur permettre de mettre à jour leurs connaissances théoriques et pratiques.

Sous la responsabilité scientifique d'un Professeur d'Université, une veille jurisprudentielle et des textes majeurs est effectuée afin que soient proposées en formation des sujets d'actualité les plus pertinents possibles.

Corrélativement, sont pris en considération les besoins exprimés par les participants à l'occasion des formations réalisées dans les enquêtes de satisfaction.

Enfin, tout intéressé a la possibilité de nous contacter Pages de doctrine pour exprimer un besoin particulier de formation, Pages de doctrine disposant de nombreux spécialistes dans les principaux domaines d'études du droit.

- **L'excellence de nos programmes**

Nos intervenants sont tous Universitaires et, pour leur grande majorité, des Praticiens, permettant une approche aussi bien théorique que pratique des notions.

En complément de l'analyse des textes législatifs et/ou de la jurisprudence, des cas concrets peuvent être soumis aux participants pour leur permettre d'être opérants immédiatement.

Le parcours pédagogique s'achève par un qcm d'auto-évaluation préparé par le ou les intervenants afin de permettre aux participants de vérifier leurs acquis de fin de formation.

- **Prise en compte des besoins exprimés**

Lors de chaque formation, un questionnaire est directement envoyé afin de nous enquérir sur les nécessités des participants tant sur le plan du contenu de la formation que sur leurs besoins particuliers (personnes en situation de handicap notamment).

Un e-mail de confirmation d'inscription est envoyé, contenant les documents nécessaires à la formation (contrat, questionnaire d'attente, programme de la formation). Les attestations de formation sont remises le jour de la formation et peuvent également être adressées par e-mail.

L'intervenant est informé préalablement à la formation du contenu des attentes pour adapter éventuellement son propos.

Du reste, chaque participant aura la possibilité, pendant la formation, de poser toutes les questions qu'il souhaite.

A l'issue de la formation, une enquête de satisfaction est adressée aux participants, destinée à améliorer les formations futures.

LA FORMATION EN PRÉSENTIEL

Pages de doctrine a fait de la formation en présentiel et décentralisée une priorité.

Conscient des difficultés des apprenants à appréhender des formations en distanciel ou des problèmes qu'ils rencontrent à se rendre à des formations pour l'essentiel dispensées à Paris, pages de doctrine n'envisage que la formation en présentiel, dans les différentes villes de France.

Toute nos formations se déroulent au sein de salon aisément accessibles afin notamment de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Sont notamment privilégiés les grands hôtels, en raison des contraintes qui leur sont imposées en qualité d'établissement recevant du public (ERP) vis-à-vis en particulier des personnes à mobilité réduite (PMR).

Ils bénéficient, en outre, d'une situation géographique généralement avantageuse pour tous les participant et disposent d'accès Wifi gratuit, de vidéo projecteur, de table et chaise permettant un confort optimal.

Au surplus, ils permettent un accueil professionnel des participants grâce aux cafés d'accueil et pause gourmande entre les interventions.

Parmi les établissements ayant déjà reçu des formations Pages de doctrine :

- Grand Hôtel La Cloche Dijon - MGallery Collection : 14 Pl. Darcy, 21000 Dijon
- Hôtel Mercure Caen Centre Port de Plaisance : 1 Rue de Courtonne Cs 43086, 14000 Caen
- Sofitel Lyon Bellecour : 20 Quai du Dr Gailleton, 69002 Lyon
- Sofitel Grande Ile Strasbourg : 4 Pl. Saint-Pierre-le-Jeune, 67000 Strasbourg
- Mercure Montpellier : 285 Bd de l'Aéroport international, 34000 Montpellier
- Mercure Marseille Vieux Port : 1 Rue Neuve Saint-Martin, 13001 Marseille

Le souci de l'accessibilité et le référent handicap

Notre objectif : que chaque participant puisse apprendre, contribuer et progresser dans les meilleures conditions.

Notre approche

Pages de doctrine s'engage à rendre l'ensemble de ses formations, en présentiel comme à distance, accessibles au plus grand nombre. Dès l'inscription, nous analysons les contraintes et préférences de chaque participant afin de proposer, quand c'est nécessaire, des aménagements proportionnés et efficaces.

Votre interlocuteur dédié, Franck Goncalves, coordonne l'ensemble du dispositif d'accessibilité et vous accompagne avant, pendant et après la formation.

Principes d'action

Personnalisation : nous ne présumons de rien et adaptons nos réponses à chaque situation.

Anticipation : recueil des besoins en amont pour que tout soit prêt le jour J.

Confidentialité : les informations partagées sur votre situation sont traitées de façon strictement confidentielle..

Amélioration continue : nos procédures évoluent au fil des retours et des audits qualité.

Comment demander un aménagement ? Lors de votre inscription, précisez vos besoins en contactant directement notre référent par e-mail : referenthandicap@pagesdedoctrine.fr. Une solution vous sera proposée sous 5 jours ouvrés au plus tard, et validée avec vous.

Exemples d'aménagements possibles

Mobilité réduite et accès aux locaux

Les lieux sélectionnés sont des ERP conformes aux exigences d'accessibilité. Sur place, un membre de l'équipe vous accueille, vous guide et vous installe à l'emplacement le plus adapté à vos déplacements (accès PMR, ascenseurs, sanitaires, cheminement sans obstacle).

Déficiência visuelle

Possibilité d'envoi des supports en amont, mise à disposition de versions à forte lisibilité et compatibilité avec les lecteurs d'écran. Sur site, l'équipe facilite l'orientation dans la salle et l'accès aux premières rangées si souhaité.

Déficience auditive

Placement à proximité des intervenants et du système de sonorisation. En classe virtuelle, l'intervenant reste visible à l'écran pour favoriser la lecture labiale. Si un dispositif spécifique est nécessaire, notre référent étudie avec vous la solution la plus appropriée.

Troubles DYS et cognitifs

Documents structurés, vocabulaire clair, segmentation des informations et pauses régulières. Nous privilégions les supports conformes aux bonnes pratiques de lisibilité numérique.

Confort, anxiété et troubles psychiques

Aménagement de l'espace (placement calme, faible sollicitation), possibilité d'arriver en avance pour découvrir les lieux et points de sortie identifiés. L'équipe reste à l'écoute pour ajuster le dispositif.

Allergies et régimes alimentaires

Lorsqu'un déjeuner est prévu, des alternatives sans allergènes majeurs et végétariennes peuvent être proposées. Signalez vos contraintes en amont pour une prise en compte optimale.

Modalités et engagements

Déroulé type d'une demande d'aménagement

1. Expression du besoin au moment de l'inscription par contact direct à l'adresse referenthandicap@pagesdedoctrine.fr.
2. Échange de clarification (si utile) pour préciser le contexte et les attentes.
3. Proposition d'aménagement formalisée et partagée avec vous.
4. Mise en œuvre le jour de la formation et suivi post-session.

Nos engagements qualité

- Délais : retour sous 5 jours ouvrés maximum après votre demande.
- Traçabilité : chaque demande fait l'objet d'un suivi jusqu'à sa clôture.
- Évaluation : un court questionnaire post-formation nous aide à améliorer le dispositif.

Annuaire recommandé

Annuaire des partenaires recommandés par Pages de doctrine

Dans les situations où Pages de doctrine ne sera pas en mesure de répondre à vos attentes, vous pouvez contacter nos partenaires :

→ AGEFIPH

• Mission :

Aider les personnes handicapées à trouver un emploi, suivre une formation, conserver un emploi ou créer une entreprise.

Coordonner la mise en place de solutions afin de sécuriser l'entrée et le suivi de la formation de la personne handicapée en prenant en compte ses besoins de compensation.

- **Contact :**

Délégation régionale Île-de-France

- Tél : 0 800 11 10 09 (de 9h à 18h - appel gratuit depuis un poste fixe)
- E-mail : rhf-idf@agefiph.asso.fr
- Lieu : 24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad - Immeuble Le Baudran 94 110 Arcueil
- Site internet : <https://www.agefiph.fr/annuaire>

→ **RESSOURCE HANDICAP FORMATION**

- **Mission :**

Centre de ressources en ligne de l'AGEFIPH Ile-de-France pour la prise en compte et la gestion du handicap en formation

- **Contact :**

Site internet : <https://www.crn-handicap.fr>

→ **CAP EMPLOI**

- **Mission :**

Aide et conseil pour le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées.

→ **UNIRH Ile-de-France 75**

- **Contact :**

- Tél : 01 44 52 40 60
- E-mail : contact@capemploi75.org
- Lieu : Le Chaumont 43 bis rue d'Hautpoul 75019 PARIS
- Site internet : <https://www.capemploi75.org>

→ **MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES**

- **Mission :**

Accueillir, informer, accompagner et conseiller les personnes handicapées et leurs proches, leur attribuer des droits

- **Contact :**

- Site internet : <http://www.mdph.fr>
- Formulaire de contact : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>
- Annuaire des MDPH par département : <https://www.cnsa.fr/annuaire-desmdph>

→ **MON PARCOURS HANDICAP**

- **Mission :**

Ressources d'informations sur les droits, aides, la formation, l'emploi.

- **Contact :**

Site internet : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle>

NOS INTERVENANTS

Nos formations sont réalisées par des universitaires et/ou praticiens, sous la direction scientifique de M. Jean-François Hamelin, Professeur agrégé à l'Université de Bourgogne et avocat au barreau de Dijon.



M. Jean-François HAMELIN

Parmi les praticiens qui interviennent pour Pages de doctrine (liste non exhaustive) :

Mme Julia HEINICH

Professeure Agrégée à l'école de droit de la Sorbonne

Mme Nadège JULLIA

Professeure Agrégée à l'école de droit de Toulouse

Mme Morane KEIM

Professeure Agrégée à l'école de droit de la Sorbonne

M. Nicolas GERBAY

Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1) Inscription

Les inscriptions peuvent s'effectuer, dans la limite des places disponibles, comme suit :

Les inscriptions peuvent s'effectuer :

- **En ligne** sur le site www.pagesdedoctrine.fr dans la rubrique : « découvrir notre catalogue de formation » puis après avoir cliqué sur la formation choisie. En cas de difficulté de connexion, vous pouvez contacter notre relation clients par téléphone 06 42 12 12 18 et par e-mail à contact@pagesdoctrine.fr
- **Par e-mail** en demandant un bulletin d'inscription à contact@pagesdoctrine.fr et en le renvoyant complété et signé

Pour être conseillé sur le choix de votre formation, nous vous invitons à contacter notre relation clients, par téléphone 06 42 12 12 18 ou par e-mail à contact@pagesdoctrine.fr.

L'inscription aux formations Pages de doctrine est prise en compte jusqu'à la veille de chaque formation à midi les jours ouvrés. Nous nous engageons à confirmer votre inscription sous les 24h.

2) Règlement

Les règlements s'effectuent :

- **Par virement par défaut** sur le compte FR76 1027 8063 9800 0212 9610 196 - BIC : CMCIFR2A
- **Par carte bancaire sur demande** au 06 42 12 12 18 via un lien Stripe qui sera adressé au payeur.
- **Par chèque sur demande** à l'ordre de Pages de doctrine adressé par courrier à Pages de doctrine – 25 rue Voltaire – 78640 St Germain de la Grange.

3) Facturation

L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement correspondant.

La facture est émise à réception du règlement et adressée par e-mail au participant avec sa convention de formation et le programme de la formation. L'ordre et l'adresse auxquels les établir doivent être adressés à réception du mail de confirmation d'inscription à la formation.

Le tarif de chaque formation est indiqué hors taxes. Pour le règlement, il convient de rajouter le montant de la TVA à hauteur de 20%.

4) Attestation de réalisation de formation

L'attestation de réalisation de formation est remise le jour de celle-ci au participant et peut être adressée par e-mail au format .pdf à l'issue de la formation aux participants qui en font la demande. Elle ne sera toutefois remise qu'au participant ayant assisté à la formation et qui aura signé la feuille d'émargement.

5) Modification ou annulation d'une inscription

Le participant peut se faire remplacer par la personne de son choix sans frais à condition d'en informer la société Pages de doctrine au plus tard la veille de la formation, par écrit à l'adresse e-mail à contact@pagesdedoctrine.fr.

Toute inscription ferme et non annulée sera facturée en totalité. Les annulations ne seront prises en compte qu'à réception d'un écrit par e-mail à contact@pagesdedoctrine.fr au plus tard sept jours ouvrés avant le début de la formation.

PRÉSENTATION D'UNE FORMATION TYPE

Avant la formation

- Envoi d'un e-mail de confirmation avec convention, programme et questionnaire d'attentes.
- Transmission des besoins spécifiques aux intervenants pour adaptation.

Le jour de la formation

- Accueil des participants, feuille d'émargement, distribution du support de formation.
- Pausages prévues dans la journée. Possibilité d'échanges et de questions après chaque intervention.

Après la formation

- Envoi de l'attestation de réalisation de la formation sur demande.
- Questionnaire de satisfaction et, le cas échéant, QCM d'auto-évaluation.

QUI SOMMES-NOUS ?

La société pages de doctrine est une société par actions simplifiée au capital de 1 00 euros.

Elle est spécialisée dans la fourniture et l'accès du public de professionnel du droit à des formations, à des informations et à de la documentation juridique.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 531 204 527.

Son siège social est au 25 RUE VOLTAIRE, 78640 SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE.

N° TVA intracommunautaire : FR11531204527

Contact : 06 42 12 12 18 – contact@pagesdedoctrine.fr

Référent Handicap : M. Franck Goncalves – email : referenthandicap@pagesdedoctrine.fr

Site : www.pagesdedoctrine.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

Pages de doctrine est enregistré comme organisme de formation sous le n° 11788745078 et organise des formations juridiques à destination des professionnels du droit qui se déroulent dans des locaux extérieurs à l'entreprise. Ce règlement intérieur s'applique à tous les participants qui sont censés l'accepter dès leur inscription. Il a pour objectif de préciser les règles à appliquer pour permettre le bon fonctionnement des formations au profit de chaque participant.

Article 1 – Objet du règlement

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les participants inscrits à une formation Pages de doctrine. Un exemplaire de ce règlement est remis aux participants dans le livret d'accueil envoyé par mail ; ils s'engagent à en respecter les termes.

Article 2 – Présence et horaires

Les participants sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente à la formation.

Les participants doivent se conformer aux horaires qui leur ont été communiqués au préalable par Pages de doctrine.

Pour les formations en présentiel, les participants sont également tenus de signer, dès leur arrivée, une feuille de présence. Lorsque les formations se déroulent sur une journée, deux signatures seront exigées, l'une le matin et l'autre l'après-midi.

Pareillement lorsque la formation se déroule sur deux journées, une signature sera exigée par demi-journée.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les participants doivent avertir le service Relation Clients Pages de doctrine. Sauf circonstances exceptionnelles, les participants ne peuvent pas s'absenter pendant les heures de formation. Il est également interdit de troubler le bon déroulement de la formation par son comportement.

Pages de doctrine se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des aléas de fonctionnement. Les participants doivent se conformer aux modifications apportées.

Sauf autorisation expresse de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès aux locaux où se déroule la formation ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

Les participants doivent respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des lieux de formation.

Article 3 – Règles d’hygiène et de sécurité

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes en matière d’hygiène et de sécurité imposées par l’organisme de formation. Il s’engage par son comportement à aider à la prévention de maladies sur les lieux de formation, notamment en respectant les gestes barrières en période d’épidémie. Il s’engage également à prévenir tout risque d’accidents.

Il est formellement interdit aux participants d’entrer en état d’ivresse ou sous l’emprise de drogue dans les lieux de formation, d’y introduire des boissons alcoolisées ou de la drogue, et de fumer à l’intérieur.

Chaque participant a l’obligation d’avertir le représentant de Pages de doctrine s’il a connaissance d’un incident ou d’un accident survenu dans les locaux de formation, ou s’il constate un dysfonctionnement du système de sécurité.

Le non-respect de ces consignes expose le participant à l’expulsion de la formation.

Article 4 – Consignes d’incendie

Tout participant témoin d’un début d’incendie doit immédiatement alerter le représentant de Pages de doctrine sur place, pour que ce dernier prévienne les secours présents sur le lieu de la formation. En cas d’alerte, le participant doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions des secours.

Article 5 – Accidents

En cas d’accident survenu pendant la formation ou sur le trajet entre le lieu de formation et le domicile / lieu de travail du participant, ce dernier doit immédiatement avertir le représentant de Pages de doctrine sur place. Un participant témoin de l’accident doit le signaler si la victime est en incapacité de le faire.

Article 6 – Effets personnels

Pages de doctrine décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels apportés par les participants sur les lieux de formation.

Article 7 – Propriété intellectuelle

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle et ne peut être utilisée que dans le cadre d’un strict usage personnel. Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d’enregistrer ou de filmer les sessions de formation. Les webformations peuvent faire l’objet d’un enregistrement officiel, sous réserve de l’accord des intervenants, proposé aux participants en cas de problème technique ou d’impossibilité d’assister en direct.

Article 8 – Sanctions

Tout manquement du participant à l’une des prescriptions du présent règlement pourra faire l’objet d’une sanction prononcée par le responsable de l’organisme de formation ou son représentant, en fonction de sa nature et de sa gravité, allant jusqu’à l’exclusion temporaire ou définitive de la formation. L’exclusion du participant ne pourra en aucun cas donner lieu au remboursement des sommes payées ou dues pour la formation.

Publicité du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible sur le site Pages de doctrine et sera envoyé aux participants dans le « Livret d’accueil » au format PDF.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La société pages de doctrine, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 531 204 527, ayant son siège social à 25 Rue Voltaire, 78640 Saint-Germain-De-La-Grange, est spécialisée dans la fourniture et l'accès du public de professionnel du droit à la formation, à des informations et à de la documentation juridique.

Coordonnées du service Relation Clients : Téléphone : 06 42 12 12 18

Adresse électronique : contact@pagesdedoctrine.fr

Référent Handicap : M. Franck Goncalves – email : referenthandicap@pagesdedoctrine.fr

Numéro individuel d'identification à la TVA : FR11531204527

Objet

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à la vente des formations à destination des professionnels du droit.

Lorsqu'il commande une formation, le Client accepte sans réserve ces présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes ses conditions générales d'achat.

Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent les contrats de vente conclus entre la société Pages de doctrine et les Clients, qu'ils soient directement ou non les participants aux formations.

Selon l'article préliminaire du Code de la consommation, est considérée comme un consommateur la personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Contenu proposé à la vente

La société pages de doctrine propose des formations juridiques à destination des professionnels du droit, d'une durée variant de 2h à 8h.

Ces formations sont dispensées conformément aux dispositions de l'article 85 du décret du 27 novembre 1991 et mises en œuvre dans les conditions requises par le Conseil National des Barreaux à l'article 1^{er} la décision n°2023-002 en date du 17 novembre 2023 déterminant les modalités d'application de la formation continue des avocats, en remplacement l'ancienne décision n°2018-001 du 20 juillet 2018, et publiée le 12 décembre 2023 au Journal officiel.

Toutes les formations sont en langue française.

Les contenus des différents programmes sont fournis à titre indicatif. Les intervenants se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité et/ou des besoins des Clients.

Disponibilité et opposabilité des conditions générales de vente

Les conditions générales de vente ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur les divers documents de la société Pages de doctrine sont rédigées en langue française.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales de vente.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des conditions générales de vente par la société Pages de doctrine ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des conditions générales de vente qui continuent à produire leurs effets.

Les conditions générales de vente sont opposables au Client qui reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant de valider sa commande.

Les conditions générales de vente constituent avec le courriel de confirmation de commande et la facture, les documents contractuels opposables au Client et à la société Pages de doctrine, à l'exclusion de tout autre.

Modification des conditions générales de vente

La société Pages de doctrine se réserve la faculté de modifier ses conditions générales de vente à tout moment.

En cas de modification, les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

Documents contractuels

La société Pages de doctrine adresse au Client une facture pour la totalité de la prestation, ainsi qu'une convention de formation. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais un exemplaire signé de la convention, portant son cachet commercial. Une inscription est définitivement validée lorsque la convention de formation est signée et que le règlement a été effectué en totalité (via carte de paiement, avis de virement ou chèque).

Une attestation de réalisation de la formation est adressée au Client à l'issue de celle-ci, à la condition que le participant ait bien signé la feuille d'émargement.

Archivages et preuve

L'archivage des communications, des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une reproduction fidèle et durable conformément à l'article 1348 du Code civil.

L'ensemble de ces documents peut être produit à titre de preuve du contrat.

Prix, Facturation et règlement

Le tarif de chaque formation est indiqué hors taxes. Pour le règlement, il convient de rajouter le montant de la TVA en vigueur, soit 20%.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société Pages de doctrine à réception de facture avant le début de la prestation.

La société Pages de doctrine se réserve le droit de refuser tout Client n'ayant pas réglé la totalité de son inscription avant le début de la formation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, les effectifs de chaque formation sont limités.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

Le renvoi du bulletin dûment renseigné, daté, tamponné et signé ne suffit pas à garantir l'inscription. C'est la réception du moyen de paiement qui permet de réserver effectivement sa place.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

Remplacement d'un client

Le remplacement d'un Client par une personne de la même entreprise, cabinet ou étude est accepté sans frais jusqu'à 48h avant le début de la formation.

Les remplacements ne sont pris en compte qu'à réception d'un e-mail à l'attention de contact@pagesdedoctrine.fr

Conditions d'annulation des inscriptions par le client

Toute inscription ferme et non annulée sera facturée en totalité. Les annulations ne seront prises en compte qu'à réception d'un écrit par e-mail à contact@pagesdedoctrine.fr au plus tard sept jours ouvrés avant le début de la formation.

Toute modification (report, remplacement) à l'initiative du Client intervenant dans un délai inférieur à 24 h avant le début de la formation ne pourra être prise en compte. La formation sera considérée comme annulée et intégralement due.

Conditions d'annulation ou de modification des formations par la société Pages de doctrine

En cas de problème rencontré par un intervenant ou si le nombre de Clients est insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la société Pages de doctrine se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 48h avant la date prévue et ce sans dédommagement ni pénalité.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report de date décliné par le Client, la société Pages de doctrine procèdera au remboursement des frais d'inscription versés.

La société Pages de doctrine se réserve également le droit de modifier les intervenants sans préavis.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, la société pages de doctrine est tenue à une obligation de moyens et non de résultat vis-à-vis de ses Clients. La société Pages de doctrine ne pourra donc être considérée comme responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à la société Pages de doctrine, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la société Pages de doctrine.

Propriété intellectuelle et copyright

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...), utilisés par la société Pages de doctrine pour assurer les formations ou remis aux Clients, constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Il est donc interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents.

Confidentialité et communication

La société Pages de doctrine et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par la société Pages de doctrine au Client.

Collecte des données

Le responsable de la collecte des données à caractère personnel est la société pages de doctrine dont le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à : contact@pagesdedoctrine.fr. Les données collectées sont traitées à titre contractuel, par Pages de doctrine uniquement, aux seules fins d'exécuter la commande et de constituer des fichiers clientèle. Ces données peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale, à titre contractuel lorsque vous êtes client et, à défaut, en vertu de l'intérêt commercial légitime de Pages de doctrine et en application de l'avis de la CNIL selon lequel la prospection entre professionnels ne nécessite pas un consentement exprès.

Les données pourront être communiquées aux services client de Pages de doctrine et à des sous-traitants auxquels il peut être fait appel dans le cadre de l'exécution des services et aux fins de prospection commerciale. Ces informations sont en revanche insusceptibles de transfert hors du territoire de l'Union européenne.

Les données sont conservées pendant le délai nécessaire à l'exécution et à la preuve de la commande. Dans le cadre de la prospection commerciale, les données sont conservées trois ans avant d'être définitivement effacées sauf en cas de nouveau contact de votre part. Vous disposez des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition et (vi) de portabilité sur vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant contact@pagesdedoctrine.fr et en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez du droit de saisir une autorité de contrôle. Toute demande d'effacement des données, effectuée à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher l'exécution de la commande.

Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre la société Pages de doctrine et ses Clients relèvent de la Loi française.

Attribution de compétence

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Nous contacter



Service Relation Clients Pages de doctrine

 contact@pagesdedoctrine.fr

 06 42 12 12 18

 www.pagesdedoctrine.fr

 25 rue Voltaire, 78640

Saint-Germain-de-la-Grange